

**VILLE DE MÉTIS-SUR-MER
PROVINCE DE QUÉBEC**

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
TENUE LE 14 SEPTEMBRE 2020**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Métis-sur-Mer tenue le lundi 14 septembre 2020 à la salle du Conseil, 138 Principale, Métis-sur-Mer, à compter de 19 h 30.

Présents sont Mesdames les Conseillères Martine Bouchard et Rita D. Turriff et Messieurs les Conseillers Simon Brochu, Luc Hamelin et Raynald Banville formant quorum sous la présidence de la mairesse, Mme Carolle-Anne Dubé.

Est aussi présent : M. Stéphane Marcheterre, Directeur général et secrétaire-trésorier.

1. Ouverture de l'assemblée.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE
RÉSOLUTION #20-09-125

Il est proposé par M. le Conseiller Raynald Banville et résolu à l'unanimité que l'assemblée du Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer soit ouverte à 19 h 30.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

RÉSOLUTION #20-09-126
LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Il est proposé par M. le Conseiller Raynald Banville et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant pour la séance :

1. **Ouverture**
2. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
3. **Approbation du procès-verbal de :**
 - 3.1 La séance régulière tenue le 3 août 2020;
4. **Rapports mensuels du Conseil d'arrondissement et des comités :**
 - 4.1 Conseil d'arrondissement MacNider;
 - 4.2 Comité local de développement;
 - 4.3 Comité des Loisirs;
 - 4.4 Comité de la bibliothèque;
 - 4.5 Comité d'embellissement.
5. **Trésorerie**
 - 5.1 Comptes fournisseurs;
6. **Administration**
 - 6.1 Démission du Conseiller #4 M. René Lepage et avis de vacance d'un poste de conseiller en contexte de pandémie;
 - 6.2 Analyse du climat de travail – offre de service;
 - 6.3 Adjudication de contrat pour le remplacement de l'émissaire au fleuve;
 - 6.4 Surveillance des travaux pour les travaux de remplacement de l'émissaire au fleuve;
 - 6.5 Accepter un offre de service pour le contrôle qualité des matériaux – remplacement de la conduite de l'émissaire;
 - 6.6 Adoption du règlement #20-146 Bannissement des produits de plastique à usage unique;
 - 6.7 Adoption du budget révisé 2020 de l'OMH;
7. **Travaux publics**
 - 7.1 Asphaltage sur la rue Beach;
 - 7.2 Soumission des Électriciens pour la pose de luminaires antidéflagrants dans la fosse au garage municipal;
8. **Urbanisme**

Nil
9. **Service incendie et sécurité civile**

Nil
10. **Loisirs et cultures**

Nil
11. **Périodes de questions (30 minutes réf. : règl. 18-122)**
12. **Levée de la séance**

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU:

3.1 La séance régulière tenue le 3 aout 2020.

RÉSOLUTION #20-09-127

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DE LA VILLE DE MÉTIS-SUR-MER TENUE LE 3 AOUT 2020

Chaque membre du Conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance régulière de la Ville de Métis-sur-Mer tenue à la salle du conseil, 138 Principale, Métis-sur-Mer, le lundi 3 aout au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture (Art. 333, LCV).

Il est proposé par Mme la Conseillère Martine Bouchard et résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal.

4. RAPPORTS MENSUELS DES SOUS-COMITÉS.

4.1 Conseil d'arrondissement MacNider

Mme Rita D. Turriff membre du conseil d'arrondissement MacNider mentionne les sujets qui ont été traités lors de l'assemblée du 14 septembre 2020, soit :

- Joindre une mutuelle de prévention;
- Mandater une firme afin de préparer un programme de prévention complet;
- Demande de dérogation mineure au 364, rang 3 est;
- Demande de dérogation mineure au 297, rue Beach;

La date de la prochaine réunion est le lundi 5 octobre 2020 à 18h30 au bureau municipal.

4.2 Comité de développement

L'AGA a été reportée en raison de la pandémie.

4.3 Comité des Loisirs

Rien de nouveau.

4.4 Comité de la bibliothèque

La cotisation Réseau Biblio sera de .10 \$ de plus par personne l'an prochain. Une rencontre est prévue à Rivière-du-Loup le 19 septembre prochain.

4.5 Comité d'embellissement

La préparation des boîtes à fleurs pour l'hiver est en marche.

5. TRÉSORERIE

5.1 Comptes fournisseurs.

RÉSOLUTION #20-09-128

COMPTES FOURNISSEURS

Il est proposé par M. le Conseiller Luc Hamelin et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer adopte la liste des déboursés d'aout 2020 pour un montant de 138 295.07 \$, adopte la liste des comptes à payer d'aout 2020 pour un montant de 68 867.91 \$ et autorise le trésorier à faire le paiement de ces comptes. Le trésorier certifie la disponibilité des crédits pour effectuer les paiements précités.

6. ADMINISTRATION

6.1 Démission du Conseiller #4 M. René Lepage et avis de vacance d'un poste de conseiller en contexte de pandémie.

RÉSOLUTION 20-09-129

DÉMISSION DU CONSEILLER #4 M. RENÉ LEPAGE ET AVIS DE VACANCE D'UN POSTE DE CONSEILLER EN CONTEXTE DE PANDÉMIE

M. le conseiller M. René Lepage a remis sa lettre de démission du poste de conseiller #4 à l'ensemble des élus.

Il est proposé par M. le Conseiller Simon Brochu et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer accepte la démission de Monsieur René Lepage à titre de conseiller.

Par conséquent, le directeur général donne le constat de vacance au poste de conseiller, siège No. 4.

QU'en vertu de l'article 339, de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, le président d'élection doit, fixer le jour du scrutin parmi les dimanches compris dans les quatre mois de l'avis de vacance au poste de conseiller numéro 4 et ce dans un délai de 30 jours.

CEPENDANT en vertu du contexte particulier de pandémie que nous sommes depuis plusieurs mois, la ministre, Mme Andrée Laforest n'a pas statué encore concernant l'obligation de tenir des élections partielles touchant un poste de conseiller à plus de 12 mois d'une élection générale municipale.

POUR CES MOTIFS,

Le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer, tant que le quorum sera maintenu au conseil, demande au directeur général de ne pas publier d'avis public d'élections et demande à la ministre Mme Andrée Laforest de ne pas rendre obligatoire la tenue d'élections partielles à Métis-sur-Mer jusqu'à l'élection générale municipale de novembre 2021.

6.2 Analyse du climat de travail – offre de service.

RÉSOLUTION 20-09-130
ANALYSE DU CLIMAT DE TRAVAIL – OFFRE DE SERVICE

ATTENDU QUE le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer désire améliorer le climat de travail au secteur des travaux publics;

ATTENDU QUE le conseil désire par le fait même outiller la direction générale ainsi que la direction des travaux publics pour faciliter la gestion des ressources humaines à la Ville;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Mme la Conseillère Rita D. Turrieff et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer accepte l'offre de service de Véga Groupe Conseil de Rimouski au cout de 4 425 \$ plus taxes afin de faire une analyse complète du climat de travail comme présenter dans l'offre de service – aout 2020. Ce montant sera pris à même l'excédent accumulé non réservé.

6.3 Adjudication de contrat pour le remplacement de l'émissaire au fleuve.

RÉSOLUTION 20-09-131
ADJUDICATION DE CONTRAT POUR LE REMPLACEMENT DE L'ÉMISSAIRE AU FLEUVE

ATTENDU QUE la Ville a procédé à l'ouverture des soumissions du projet « **Remplacement de l'émissaire au fleuve** »;

ATTENDU QUE quatre (4) entrepreneurs ont déposé une soumission;

ATTENDU QUE la firme Tetra Tech QI Inc. a procédé à l'analyse des soumissions;

ATTENDU QUE la firme Tetra Tech QI Inc. recommande l'adjudication du contrat à « **Groupe Michel Leclerc Inc.** », soit l'entrepreneur ayant déposé la plus basse soumission conforme pour un montant de 375 523.15 \$ taxes incluses;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Mme la Conseillère Martine Bouchard et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer accorde le contrat à « **Groupe Michel Leclerc Inc.** » pour le remplacement de l'émissaire au fleuve au montant de 375 523.15 \$ taxes incluses. Ces travaux sont admissibles au Programme TECQ 2019-2023.

6.4 Surveillance des travaux pour les travaux de remplacement de la conduite d'émissaire au fleuve.

RÉSOLUTION 20-09-132
SURVEILLANCE DES TRAVAUX POUR LES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE LA CONDUITE D'ÉMISSAIRE AU FLEUVE

Il est proposé par M. le Conseiller Luc Hamelin et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer accorde le contrat de surveillance des travaux de remplacement de la conduite d'émissaire au fleuve à la firme Tetra Tech QI inc. pour un montant de 34 790 \$ plus les taxes

applicables selon l'offre de service datée du 10 septembre 2020, N/Réf. :34147TTA(10BA). Les couts de ce mandat sont admissibles au Programme TECQ 2019-2023.

6.5 Accepter un offre de service pour le contrôle qualité des matériaux – remplacement de la conduite de l'émissaire.

RÉSOLUTION 20-09-133

ACCEPTER UN OFFRE DE SERVICE POUR LE CONTRÔLE QUALITÉ DES MATÉRIAUX – REMPLACEMENT DE LA CONDUITE DE L'ÉMISSAIRE

Il est proposé par M. le Conseiller Luc Hamelin et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer accepte la soumission de la firme Englobe pour l'offre de service pour le contrôle qualité des éléments suivants :

- Contrôle théorique des certificats de conformité pour la pierre nette 20 mm et la pierre 100-200
- Contrôle à la carrière de la pierre 100-200
- Contrôle du béton en chantier pour la réparation d'un mur de béton armé
- Rapport final

Pour un montant de 1 565 \$ plus taxes applicables.

Cette dépense est admissible au programme TECQ 2019 – 2023.

6.6 Adoption du règlement #20-146 Bannissement des produits de plastique à usage unique.

RÉSOLUTION #20-09-134

ADOPTION DU RÈGLEMENT #20-146 BANNISSEMENT DES PRODUITS DE PLASTIQUE À USAGE UNIQUE

CONSIDÉRANT QUE dans le Plan de Gestion des Matières résiduelles de la MRC de La Mitis, une de ses orientations en gestion des matières résiduelles dans le but de respecter, voire dépasser les objectifs nationaux tout en restant cohérent et ancré dans la réalité territoriale est d'amener l'ensemble de la population et des ICI à adopter une saine gestion des matières résiduelles résultant, entre autres, en la réduction à la source des matières résiduelles produites;

CONSIDÉRANT QUE les produits de plastique sans numéro ou de numéro 6 expansé ne sont pas recyclables, donc se retrouvent à l'enfouissement et que l'objectif provincial est de réduire à 525 kg ou moins la quantité de matières éliminées par habitant pour 2023;

CONSIDÉRANT QUE le recyclage des pellicules de plastique est un enjeu pour le centre de tri des matières recyclables qui dessert la MRC de La Mitis par le biais d'un contrat, puisque les débouchés pour le recyclage de cette matière sont rares, voire inexistantes depuis plusieurs mois;

CONSIDÉRANT QUE la fabrication de plastique à base de pétrole contribue aux changements climatiques;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Mitis a adopté une *Stratégie de bannissement des produits de plastique à usage unique* le 15 juillet 2020;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 19 de la *Loi sur les compétences municipales*, RLRQ, c. C-47.1, les municipalités locales peuvent adopter des règlements en matière d'environnement;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a été déposé le 3 août 2020;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion 20-08-121 du règlement a dûment été donné le 3 août 2020 par Mme la Conseillère Martine Bouchard;

Il est proposé par M. le Conseiller Simon Brochu et résolu à l'unanimité que la Ville de Métis-sur-Mer adopte le *Règlement numéro 20-146 relatif au bannissement des produits de plastique à usage unique*.

6.7 Adoption du budget révisé 2020 de l'OMH.

RÉSOLUTION 20-09-130

ADOPTION DU BUDGET RÉVISÉ 2020 DE L'OMH

Il est proposé par Mme la Conseillère Martine Bouchard et résolu à l'unanimité que le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer approuve la révision budgétaire de l'OMH de Métis-sur-Mer datée du 3 juillet 2020, comportant les caractéristiques suivantes :

REVENUS	51 072.00 \$
DÉPENSES	97 759.00 \$
DÉFICIT	(46 687.00 \$)
CONTRIBUTIONS SHQ	42 018.00 \$
CONTRIBUTIONS MUNICIPALITÉ	4 669.00 \$

7. TRAVAUX PUBLICS

7.1 Asphaltage sur la rue Beach.

RÉSOLUTION 20-09-136 **ASPALTAGE SUR LA RUE BEACH**

Il est proposé par Mme la Conseillère Rita D. Turriff et résolu à l'unanimité que le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer accepte la soumission de Les Pavages Laurentiens – Division de Sintra Inc., daté du 10 septembre 2020 pour effectuer le pavage sur la rue Beach (estimé de 513 TM) pour un montant de 86 953.50 \$ plus taxes applicables. Le directeur général est autorisé à signer les documents.

7.2 Soumission des Électriciens pour la pose de luminaires antidéflagrants dans la fosse au garage municipal.

RÉSOLUTION 20-09-137 **SOUSSION DES ÉLECTRICIENS POUR LA POSE DE LUMINAIRES ANTIDÉFLAGRANTS** **DANS LA FOSSE AU GARAGE MUNICIPAL**

Il est proposé par M. le Conseiller Raynald Banville et résolu à l'unanimité que le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer accepte la soumission des Électriciens Jacques Bérubé Inc pour la modernisation électrique de la fosse de garage municipal au montant de 5 450 plus taxes applicables. Ces travaux sont nécessaires afin d'être conforme aux normes de la CNESST. Ce montant sera pris à même l'excédent accumulé non-réservé.

8. URBANISME

Rien

9. SERVICE INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE

Rien

10. LOISIRS ET CULTURE

Rien

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de question débute à 19h47 et se termine à 20h15.

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION #20-09-138 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, Mme la Conseillère Martine Bouchard propose que la présente séance soit levée à 20h15.

Carolle-Anne Dubé, Mairesse

Stéphane Marcheterre,
Directeur Général et secrétaire-trésorier